



Enedis et ses entreprises partenaires s'engagent ensemble pour la sécurité

La santé et la sécurité des salariés est la priorité du Projet Industriel et Humain 2020-2025 d'Enedis. L'entreprise de service public et ses entreprises partenaires de travaux et d'élagage ont signé ce lundi 20 septembre 2021, une nouvelle Charte Santé Sécurité. Elle repose sur des engagements réciproques pour progresser ensemble en matière de sécurité et atteindre l'objectif « zéro accident grave ou mortel ».

Une charte co-construite pour atteindre ensemble l'objectif « zéro accident grave ou mortel »

Cette Charte Santé Sécurité engage Enedis et ses entreprises partenaires, soit environ 2000 entreprises de travaux représentées par les Syndicats Professionnels SERCE et le SNER et environ 140 entreprises d'élagage représentées par la FNEDT et l'UNEP. Elle a été élaborée en étroite coopération autour des enjeux-clés de la santé et de la sécurité des salariés :

- Le respect absolu des 8 règles vitales définies par Enedis, qui protègent chaque collaborateur
- L'intégration de leviers incitatifs sur la sécurité dans la relation contractuelle (notation, bonus/malus)
- La culture de partage et de transparence qui est le socle de la relation de confiance entre Enedis et ses partenaires pour améliorer les conditions de sécurité, au plus près du terrain.

« Il est fondamental pour nos entreprises, pour Enedis comme pour nos partenaires, de garantir un cadre de travail serein et sécurisé à leurs salariés. La sécurité de chacun est l'affaire de tous, pour réaliser nos missions de service au quotidien : garantir une électricité de qualité à nos 37 millions de clients ».

Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis

Une culture Santé Sécurité qui progresse et se renforce

L'activité industrielle d'Enedis et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité, comportent des risques qu'il faut maîtriser. Cela fait partie de l'ADN d'Enedis d'être toujours mobilisée sur cet enjeu majeur. Cette Charte vient étendre à tous les partenaires d'Enedis les actions qui ont fait leurs preuves, et sont déjà mises en place dans l'entreprise (visites de chantier communes, plate-forme Internet de partage d'outils de prévention, groupes régionaux de préventeurs...). L'enjeu d'Enedis, c'est de faire progresser la sécurité de manière continue et viser à l'éradication des accidents graves.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur https://www.enedis.fr/medias







@enedis



enedis.officiel

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



